

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 588-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011 et ses amendements afin d'autoriser les usages de la classe d'usages « Sd : Service communautaire local » dans la zone C03

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 novembre 2022, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement d'amendement numéro 588-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 décembre 2022 à 18h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 1048, rue Saint-Cyrille, Normandin;
3. L'objectif du projet de règlement 588-2022 modifiant le règlement de zonage consiste à permettre les usages de la classe d'usages « Sd : Service communautaire local » au sein de la zone C03, afin d'y autoriser le déménagement de la maison des jeunes;
4. Au cours de cette assemblée publique le projet de règlement et les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur seront expliqués et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
5. Le projet de règlement peut être consulté aux heures et jours réguliers d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville sis au 1048 rue Saint-Cyrille, Normandin, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h, ainsi que sur le site internet de la Ville;
6. Le projet de règlement 588-2022 modifiant le règlement de zonage contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et un avis sera affiché pour inviter les personnes habiles à voter à se prononcer sur cette disposition susceptible d'approbation référendaire suite à l'adoption du second projet de règlement.

Donné à Normandin ce 30 novembre 2022



Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

Certificat de publication

Je, soussignée, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue St-Cyrille à Normandin, le 30 novembre 2022, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30^e jour de novembre 2022.



Lyne Groleau